

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 78 - 2025

7.5.1

DÉPARTEMENT DU LOIRET



## COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 23
- présents : 18
- absents : 5
- pouvoirs : 1
- votants : 19

**Le quorum est atteint.**

- pour : 19
- contre : 0
- abstention : 0

**Date de convocation :**

10 décembre 2025

Aujourd’hui, lundi 15 décembre 2025 à 18 h 15, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Vincent MICHAUT, Maire.

**Étaient présents (18) :** M. MICHAUT, M. VASSELON, M. NICOULAUD, Mme RENAUD, M. MARSEILLE, Mme PEIXOTO, M. TOUSSAINT, Mme RIBEIRO, M. POUGET, M. GABEAU, M. CHABASSOL, Mme SOREAU, Mme COULMEAU, M. LETOURNEUR, Mme NICOULAUD, M. BERTHIER, M. DELPLANQUE, M. GIRBE.

**Étaient absents (5) :** M. PINTO, M. PREVOT, Mme DURAND, Mme GADOIS, Mme MELINE.

**A donné pouvoir (1) :** M. PREVOT à M. VASSELON.

#### OBJET : FINANCES - Demande de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'année 2026

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

La préfecture du Loiret a lancé son appel à projets au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'année 2026.

Deux dossiers ont été fléchés par la Commune :

- Les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire (changeement de menuiseries, abaissement d'un faux plafond, pompe à chaleur, LED) ;
- Les travaux de changement des menuiseries du logement de Morchêne (double vitrage) ;

Ces demandes répondent aux objectifs de la transition écologique, de la réduction des dépenses énergétiques et d'adaptation des bâtiments au changement.

Plan de financement travaux « réhabilitation de l'école élémentaire » :

	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
<u>Dépenses</u>		
Travaux	61 614,43 €	100
Total des dépenses :	61 614,43 €	100
<u>Ressources</u>		
Autofinancement	12 322,89 €	20
DSIL	49 291,54 €	80
Total des ressources :	61 614,43 €	100

Plan de financement travaux « changement des menuiseries du logement de Morschène » :

	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
<u>Dépenses</u>		
Travaux	20 097,62 €	100
Total des dépenses :	20 097,62 €	100
<u>Ressources</u>		
Autofinancement	4 019,62 €	20
DSIL	16 078,00 €	80
Total des ressources :	20 097,62 €	100

## VISAS

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2334-42, L. 2121-7 à 34 et son article L. 1111-10 et R. 2334-39 ;

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;

Vu le décret n°2021-1291 du 4 octobre 2021 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales ;

Vu la commission finances du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

## DÉLIBÉRATIF

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil municipal, décide :

1. **D'ADOPTER** les deux projets de travaux de « réhabilitation de l'école élémentaire » et de « changement des menuiseries du logement de Morschène » ;
2. **DE SOLICITER** deux subventions DSIL auprès de l'Etat, correspondant à 80 % du montant prévisionnel de chacun des projets de travaux ;

3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention de la Préfecture du Loiret au titre de la DSIL pour l'année 2026 ;
4. **DE DÉLÉGUER** Monsieur le Maire à l'accomplissement des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint-Cyr-en-Val,

**La Secrétaire de séance,**

Anita NICOULAUD

**Le Maire,**

Vincent MICHAUT



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-saintcyrenval.fr/>), faire l'objet des recours suivants :*

- *recours administratif gracieux devant la Commune, sise 140, rue du 11 novembre 1918, 45 590 Saint-Cyr-en-Val ;*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans sis 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans. Ce dernier peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : <https://www.telerecours.fr/>*